

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 18/12/18 de 18h00 à 20h30

Présents : Aminata (DP), Cédric (directeur), Cécile, Colette, Françoise C, Hélène, Hervé, Marie-Claude, Monique, Yves et Bernard (administrateurs)

Excusés : Agnès, Annick, Charles, Danielle et Françoise O.

Education

Temps fort éducation 2019 : l'intervenante, Cécile GOY est partante ; le contact avec l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) montre que ce n'est pas possible pour l'année scolaire 2018/2019. Il faudra rappeler en juin pour 2019/2020. Contacter également l'inspection académique et le CDSNAV (Centre Départemental pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et Voyageurs).

Formation des interprètes aux handicap avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) en 2 temps :

1. connaissance du rôle de la MDPH
2. échange sur les différences culturelles sur le handicap.

Point Budget 2019 et premier bilan 2018

cf les tableaux de Marie-Claude avec un déficit prévisible pour 2018 d'environ 15 000 €. La baisse des recettes en facturation est dûe en grande partie à l'absence d'activité OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) pendant le 1er trimestre.

Le budget prévisionnel pour 2019 doit être bouclé pour le bureau du 29/01/19 avec 2 options :

1. une interne « réaliste – volure basse (SIC) »
2. une avec nos besoins

Comité des financeurs : proposition de 3 dates fin janvier/début février ; pour le moment réponse de l'ARS et de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Réseau national et vote sur les statuts

Une assemblée générale constitutive de l'association du réseau national est prévue le jeudi 7 février à PARIS : adoption des statuts, élection du CA et planning des travaux à venir. Les statuts présentés par Cédric sont adoptés et Françoise Chailleux représentera l'ASAMLA à l'AG du 07/02/19. Chaque association constitutive du réseau peut-être représentée par un membre qu'il soit administrateur ou salarié.

Nom du réseau : RIMeS (Réseau d'Interprétariat Médical et Social).

Informations générales :

- rencontre avec BABEL 44 (Cédric, Colette et Yves). Cette association fait de l'apprentissage du français avec des intervenants professionnels (7 salariés à TP) auprès de jeunes scolarisés (collège), d'apprentis (CFPA) et d'adultes, avec gratuité pour les usagers. Nous sommes invités à leur AG en février. Suggestion de les inviter à un bureau élargi ainsi que d'autres partenaires.
- Suites des discussions avec la Ville sur le suivi post Daviais :
 - comité de suivi (Françoise, Hervé, ?) : rencontre des associations missionnées pour s'occuper des migrants : Benoit Labre, ANEF Francisco Ferrer, Aurore (pour Mellinet et Saint-Brévin) ; hébergement, accompagnement dans les démarches administratives, apprentissage du français. Ces associations s'appuient peu sur le collectif d'aide aux migrants et sollicitent peu l'ASAMLA.
 - Parcours de soins des migrants (cf le compte-rendu d'Hélène). Manque de coordination. Les médecins prenant en charge les migrants ne sont pas prévenus des déplacements et ne peuvent donc transmettre le dossier médical. La consultation avec bilan radio (dépistage de la tuberculose) et biologique (dépistage des hépatites et du VIH) n'est pas systématique et ne s'adresse qu'aux symptomatiques ; malheureusement l'OFII et AIDES n'étaient pas présents. Demande très forte d'interprétariat en langue arabe. Un état des lieux doit-être fait à la prochaine réunion.
- évolution de l'équipe salariale : arrivée de Nadège GAY au pôle administratif le 03/12/18 en CDD pour 6 mois. Les horaires du secrétariat et de l'accueil téléphonique sont dans le tableau réalisé par Hervé. Demande du CFPD (Centre Fédératif de Prévention et de Dépistage) d'augmenter la mise à disposition d'un.e interprète en arabe : accord de principe.

Expérimentation téléphonique

cf tableaux. Pas de décision prise car les propositions pour continuer ou non l'interprétariat téléphonique ne sont pas assez claires et abouties. Il est demandé à la direction avec l'aide du groupe de travail d'établir plusieurs hypothèses pour fin janvier. En attendant l'expérience est prolongée.

Prime de fin d'année

Demande par les salariés d'une prime de 150 € ce qui ferait 3600 € d'aggravation du déficit. Accord pour un montant de 100 € par personne quelque soit la durée du temps travaillé à l'ASAMLA. Par ailleurs, la déléguée du personnel nous fait part du ressenti du peu de reconnaissance des salariés par les administrateurs.

Prochain CA : le 12 mars 2019 – Bureaux les 8 et 29/01/19 et 26/02/19

Bernard, secrétaire.